

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/069	
<u>Date du conseil municipal</u> 10/04/2017	<u>OBJET :</u>
<u>Date de la convocation</u> 03/04/2017	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID)
<u>Date de l'affichage</u> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÉM, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÉ

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 7412 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
N°2017-04-12-15
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Brie Nangissienne par délibération 2016/29-22 en date du 14 avril 2016, a décidé de se porter candidate auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 1 385 721 €,

CONSIDERANT que la commune a élaboré son programme d'actions en concertation avec la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,

CONSIDERANT que le programme d'actions de la commune de Nangis se compose de 3 actions (tableau ci-annexé) pour un montant de subvention demandé de 288 277,00 €,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

ARTICLE 1:

VALIDE le programme d'actions proposé par la commune de Nangis joint à la présente délibération.

ARTICLE 2:

VALIDE le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.

ARTICLE 3:

AUTORISE le maire ou son adjoint, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la communauté de communes de la Brie Nangissienne : Programme d'actions de la commune de Nangis

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Requalification du trottoir pair de l'Avenue du Maréchal Foch	2017-2018	184 000,00€	73 600,00€	40	Réserve parlementaire : 55 200,00€
Requalification du trottoir impair de l'Avenue du Maréchal Foch	2018-2019	253 500,00€	70 539,00€	27,83	/
Construction d'une cantine à l'école des rossignots	2018-2019	672 000,00€	144 138,00€	21,45	DETR : 55 000,00€
TOTAL		1 109 500,00 €	288 277,00 €		110 200,00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-069-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017